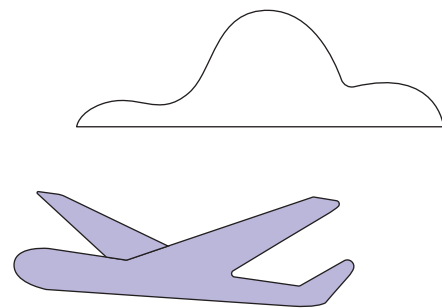


# LISTE DES PRINCIPAUX TARIFS BANCAIRES

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024



**BGL  
BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

# ÉDITO

Ce guide présente les principaux tarifs en euros (TTC) des produits et services de BGL BNP Paribas, applicables à la date mentionnée en page de couverture. Certains tarifs hors taxes sont spécifiquement indiqués dans la brochure.

Les changements tarifaires opérés par rapport à l'édition du 1<sup>er</sup> Avril 2023, sont repérés en [vert](#).

Les conseillers BGL BNP Paribas se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

La souscription aux offres présentées dans ce guide est valable sous réserve d'acceptation par la banque.

# LÉGENDE

- ✓ Inclus dans l'offre ou gratuit
- ✗ Non inclus dans l'offre
- 📄 Disponible gratuitement dans la rubrique E-documents du Web Banking
- i Plus d'informations
- 📌 Bon à savoir
- JO Jour ouvrable
- JC Jour calendaire

# COMPTES COURANTS ET CARTES

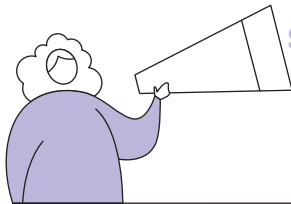
		OFFRES ESSENTIEL				COMPTE COURANT HORS OFFRES <sup>1)</sup>
		ASSOCIATION	PROFESSIONNEL	PROFESSION LIBÉRALE	ENTREPRENEUR	
PRIX DE L'OFFRE (FRAIS DE TENUE DE COMPTE)	Prix mensuel hors cartes (Frais de tenue de compte)	3 EUR/mois <sup>1)</sup>	14,50 EUR/mois	18,50 EUR/mois	28,50 EUR/mois	<b>1,67 EUR/mois</b>
	Frais supplémentaires de gestion de compte pour les sociétés financières, de participation et Soparfi	⊗	+ 250 EUR/trimestre	⊗	+ 250 EUR/trimestre	+ 250 EUR/trimestre
	Frais supplémentaires de gestion de compte hors Offres Essentiel	⊗	⊗	⊗	⊗	+ 17 EUR/trimestre
	Frais supplémentaires de gestion de compte pour les sociétés non-commerciales (copropriétés, syndicats, etc.)	+ 51 EUR/trimestre	+ 51 EUR/trimestre	⊗	+ 51 EUR/trimestre	+ 60 EUR/trimestre
CONTENU DE L'OFFRE	Devises disponibles sur compte courant	EUR, USD, CAD, GBP, CHF, JPY, AUD, DKK, NOK, NZD, SEK				Toutes devises échangeables à l'international
	Accès au Web Banking et à MultiLine (banque en ligne)	☑				☑
	Virements électroniques SEPA ≤ 125.000 EUR (plus de détails en p. 5)	15 virements inclus/mois 0,75 EUR/virement supplémentaire	25 virements inclus/mois 0,75 EUR/virement supplémentaire		35 virements inclus/mois 0,75 EUR/virement supplémentaire	1 virement inclus/mois 0,75 EUR/virement supplémentaire
	Découvert - ligne de crédit OptiLine <sup>2)</sup>	⊗	Souscription gratuite Taux débiteur de base : <b>9,25 %</b>		⊗	Voir conditions en agence
	Extraits de compte électroniques	☑				☑
	Extraits de compte papier	☑				<b>Tarif postal + 0,50 EUR/extrait</b>
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT <sup>3)</sup>	V PAY ou Visa Debit	1,80 EUR/mois				2 EUR/mois
OPÉRATIONS AVEC CARTES DE DÉBIT	Retraits d'espèces en EUR à un distributeur BGL BNP Paribas	☑				☑
	Retraits d'espèces en EUR à un distributeur autre que BGL BNP Paribas en zone UE	3 inclus/mois (2 EUR/retrait supplémentaire)	4 inclus/mois (2 EUR/retrait supplémentaire)			3 EUR/retrait
	Retraits d'espèces à un distributeur autre que BGL BNP Paribas hors zone UE et/ou opérations non EUR	5 EUR/retrait + éventuel taux de change				6 EUR/retrait + éventuel taux de change
	Paiements en EUR dans les commerces en zone UE	☑				☑
	Paiements dans les commerces hors zone UE et/ou opérations non EUR	1 EUR/opération + éventuel taux de change				1 EUR/opération + éventuel taux de change

- ⊗
- Dans le réseau mondial de BNP Paribas (Global Network) et de ses partenaires (Global Alliance), les retraits d'espèces en EUR avec les cartes de débit sont gratuits, hors Belgique.
  - Les frais de dépôt applicables sur les comptes courants sont disponibles dans la fiche « Frais de dépôt et Taux d'intérêt » sur [bgl.lu/fr/documents-officiels/brochures-et-tarifs](http://bgl.lu/fr/documents-officiels/brochures-et-tarifs)

1) Gratuit pour les ONG.

2) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier, par la banque.  
Pour un dépassement non autorisé sur votre ligne de crédit OptiLine, un taux débiteur de 3 % est appliqué.  
Pour un dépassement non autorisé et sans ligne de crédit, un taux débiteur de 14,25 % est appliqué.

3) Dans le cadre d'une offre Essentiel, pour toute première carte de débit payée au tarif plein, le prix de la seconde carte du même type sera proposée avec une réduction de 50 % (sauf Visa Debit).



Suite du tableau p. 20

		OFFRES ESSENTIEL				COMPTE COURANT HORS OFFRES
		ASSOCIATION	PROFESSIONNEL	PROFESSION LIBÉRALE	ENTREPRENEUR	
CARTES PROFESSIONNELLES	Carte de crédit Visa Business	3,30 EUR/mois				3,33 EUR/mois
	Carte de versements d'espèces	☑				☑
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT <sup>1)</sup>	Carte de crédit Visa Classic <sup>2)</sup>	⊗	1,25 EUR/mois		⊗	2 EUR/mois
	Carte de crédit Mastercard Gold	⊗	4,75 EUR/mois		⊗	5 EUR/mois
	Carte de crédit Mastercard Platinum	⊗	15 EUR/mois		⊗	16 EUR/mois
	Carte de crédit Mastercard Elite	⊗	25 EUR/mois		⊗	27,50 EUR/mois
OPÉRATIONS AVEC CARTES DE CRÉDIT	Retraits d'espèces (avance de fonds)	2,50 EUR + 2 % du montant prélevé/retrait + taux de change éventuels				2,50 EUR + 2 % du montant prélevé/retrait + éventuel taux de change
	Paiements en EUR dans les commerces en zone UE	☑				☑
	Paiements dans les commerces hors zone UE et/ou opérations non EUR	Taux de change				Taux de change

- ☑
- Dans le réseau mondial de BNP Paribas (Global Network) et de ses partenaires (Global Alliance), les retraits d'espèces en EUR avec les cartes de crédit sont au même tarif que le tarif national.
  - Les retraits et les paiements avec les cartes de crédit sont soumis à un taux de change dès lors que l'opération est en devises non EUR. Le taux de change appliqué aux retraits en devises non EUR est calculé sur

base du cours journalier de Visa ou de Mastercard majoré d'une commission (appelée *mark-up fee*).

- Certains distributeurs peuvent appliquer des frais supplémentaires, listés avant le retrait sur le distributeur.

## AUTRES SERVICES ET PRESTATIONS

		DÉPÔT DE LIQUIDITÉS ET MONNAYEUR	SERVICE DE TRÉSOR DE NUIT
VERSEMENTS SÉCURISÉS	Souscription	☑	
	Opération	☑	4 opérations incluses/mois (6 EUR/opération supplémentaire)
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	Frais d'arrêté de compte	5 EUR/trimestre via Web Banking 7,40 EUR/trimestre via courrier	
FRAIS DIVERS	Frais de transfert MT 101 (format électronique pour tous les ordres de paiement)	1,25 EUR/opération	
	Frais de transfert MT 940 (format électronique international du relevé de compte)	☑	
	Certificat de blocage (constitution de société ou augmentation de capital)	50 EUR/certificat	
	Virement papier non-conforme à la lecture optique	20 EUR/opération	
	Ouverture de compte pour structures complexes (présence de trusts, fondations, actionnariats ou intermédiaires multiples, etc.)	200 EUR/compte	

1) Dans le cadre d'une offre Essentiel, pour toute première carte de crédit payée au tarif plein, le prix de la seconde carte du même type sera proposée avec une réduction de 50 % (sauf pour Visa Business).

2) Le taux d'intérêt débiteur annuel pour la Visa Classic à paiement échelonné est de 15 % (taux mensuel : 1,25 %).

# VIREMENTS, VERSEMENTS ET RETRAITS D'ESPÈCES

## VIREMENTS ENTRANTS ET SORTANTS

		ÉLECTRONIQUES STANDARD	ÉLECTRONIQUES INSTANTANÉS <sup>1)</sup>	MANUELS
VIREMENTS REÇUS SUR UN COMPTE BGL BNP PARIBAS DEPUIS ...	... un compte dans un pays en zone SEPA et en EUR	☑		
	... un compte dans un pays hors zone SEPA et/ou en devises	0,2% du montant (min. 5 EUR, max. 40 EUR)		
VIREMENTS EN EUR D'UN COMPTE BGL BNP PARIBAS VERS...	... un autre compte appartenant à la même racine	☑		
	... un autre compte BGL BNP Paribas en EUR	☑		5 EUR/virement
	... un compte en EUR dans un pays en zone SEPA (≤ 125.000 EUR)	0,75 EUR/virement (au-delà des gratuités incluses dans les différentes offres)	0,80 EUR/virement	7 EUR/virement
	... un compte en EUR dans un pays en zone SEPA (> 125.000 EUR)		⊗	15 EUR/virement
VIREMENTS D'UN COMPTE BGL BNP PARIBAS VERS...	... un compte dans un pays hors zone SEPA et/ou en devises	0,15% (min. 10 EUR ; max. 180 EUR)	⊗	0,20% (min. 15 EUR ; max. 200 EUR)
	... un compte du Groupe BNP Paribas hors zone SEPA et/ou en devises	7 EUR/virement		0,20% (min. 12 EUR ; max. 15 EUR)

- ☑
- Les ordres permanents électroniques sont considérés comme des virements électroniques sortants.
  - La date valeur d'une entrée de fonds correspond à la date de disponibilité des fonds.
  - La date valeur de débit d'un virement sortant correspond à la date d'exécution de l'opération.
  - En cas d'opération de change, une commission de change est appliquée.
  - Les personnes de plus de 75 ans bénéficient de la gratuité sur les virements SEPA ≤ 125.000 EUR (électroniques et manuels).

## FRAIS SUPPLÉMENTAIRES SUR VIREMENTS INTERNATIONAUX

		TRANSFERT EN EUR ET EN ZONE SEPA	TRANSFERT EN DEVISES OU HORS ZONE SEPA
FRAIS DE CORRESPONDANT OUR (SANS FRAIS POUR LE BÉNÉFICIAIRE) POUR UN TRANSFERT D'UN MONTANT DE...	... ≤ 50.000 EUR	☑	25 EUR
	... ≤ 125.000 EUR	☑	50 EUR
	... > 125.000 EUR	Luxembourg : gratuit Tarif standard : 50 EUR	100 EUR
COMMISSION DE CHANGE <sup>2)</sup>	0,1 % du montant (min. 5 EUR, max. 150 EUR)		

1) Les virements instantanés sont possibles uniquement pour les virements SEPA (en EUR et vers un compte de la zone SEPA).

2) Pour toute opération de change, le taux de change appliqué inclut un *mark-up*. Ce *mark-up* peut varier en fonction des coûts, des ressources, du montant de la transaction, de la contrepartie ou du client.

## AUTRES FRAIS LIÉS AUX VIREMENTS

Virement urgent	15 EUR/opération
Confirmation d'un ordre de virement	15 EUR/opération
Virement papier non-conforme à la lecture optique	10 EUR/opération
Virement collectif remis sur support papier (à charge du donneur d'ordre)	1,25 EUR/opération + frais de virement manuel débités à la fin du mois
Intervention sur virement manuel (donnée manquante, erronée ou incomplète)	5 EUR/opération
Avis de non-exécution de paiement pour fonds insuffisants	<b>7 EUR/avis</b>
Intervention/création manuelle d'ordre permanent	<b>7 EUR/opération</b>

## FRAIS PONCTUELS SUR VIREMENTS

Commande de formulaires TUP	5 EUR/commande + 5 EUR le lot de 15 formulaires
-----------------------------	---

## VERSEMENTS ET RETRAITS D'ESPÈCES

		AUX GUICHETS DES AGENCES AVEC OU SANS CARTE EXPRESS	À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS
FRAIS DE VERSEMENTS OU DE PRÉLÈVEMENTS D'ESPÈCES	Sans change	<b>5 EUR/retrait</b> Versements gratuits	☑
	Avec change	0,1 % du montant (min.5 EUR, max. 150 EUR)	☒

- ☑
- Les personnes âgées de 75 ans ou plus, les mineurs ainsi que certains clients nécessitant une assistance spécifique bénéficient de la gratuité des versements et des prélèvements d'espèces aux guichets des agences.
  - Tous les retraits, tous les versements sans change (vers un compte en EUR ou en devises), ainsi que tous les versements avec change en devises vers un compte en EUR sont pris en compte le jour même de l'opération. Les versements avec change sur un compte en devises sont pris en compte avec un délai de 2 JO.

1) Les personnes âgées de 75 ans ou plus ainsi que les mineurs bénéficient de la gratuité des interventions manuelles sur les ordres permanents.



2) Ce tarif s'applique uniquement dans le cas où la recherche fait suite à une erreur ou une omission de la part du client. Ce tarif peut être majoré des frais qui nous aurons été réclamés par notre/nos correspondant(s) le cas échéant.

# AUTRES SERVICES ET PRESTATIONS

## LOCATION DE COFFRES FORTS<sup>1)</sup>

HAUTEUR DE PORTE EN CM	FRAIS ANNUELS
Jusqu'à 19	140 EUR
De 19,01 à 40	180 EUR
De 40,01 à 70	250 EUR
De 70,01 à 200	370 EUR
Au-delà de 200	600 EUR

## CERTIFICATS ET ATTESTATIONS

Duplicata d'extrait de compte sur 6 mois	
Relevé de compte et relevé titres 	
Certificat d'intérêts ou de solde de compte 	
Lettre de référence (certificat d'honorabilité)	
Certificat d'exécution mensuelle d'un ordre permanent	
Certificat de titularité (confirmation de détention d'un compte)	
Confirmation de relation avec la banque	
Certificat de clôture de compte	
Relevé sur demande de type « Situation globale - fin de mois »	30 EUR/document
Relevé sur demande de type « Situation globale - autre que fin de mois »	30 EUR/document
Relevé des revenus titres	30 EUR/document
Formulaire administratif fiscal	30 EUR/document
Exonération/réduction à la source (seuil min. 250 EUR)	30 EUR/document
Régularisation fiscale	30 EUR/document
Certificat à demander au dépositaire en cas d'une demande de récupération d'impôts	30 EUR/document
Récupération d'impôts retenus à la source (seuil min. 250 EUR)	30 EUR/document
	90 EUR/relevé
	100 EUR/relevé
	Gratuit
	117 EUR/formulaire
	117 EUR/dossier
	292,50 EUR/demande
	58,50 EUR/certificat
	3 % du montant des impôts récupérés (min. 146,25 EUR/demande, max. 585 EUR/demande)

 Pour toute demande complexe, veuillez vous adresser à votre conseiller pour établir un devis (75 EUR/heure de recherche).

1) La largeur standard des coffres est de 30 cm, mais elle peut varier selon les agences. Pour un coffre de largeur double, le prix est multiplié par deux. Pour une largeur de moitié, le prix est divisé par deux. Le loyer est payable par anticipation et les frais de forçage sont à la charge du client.

## COMPTES ÉPARGNE

FRAIS DIVERS	Frais d'arrêté de compte	5 EUR/an
	Extraits de compte	Electronique: gratuit Papier: tarif postal + 0,50 EUR <sup>1)</sup>

- Ⓞ Les intérêts sont comptabilisés le 31 décembre de l'année en cours
- En cas de dépassement, des intérêts débiteurs sont appliqués. Les taux sont de: 14,5% pour un compte en EUR, 13,5% pour un compte en USD, GBP, AUD ou CAD et de 9% pour un compte en CHF.
- Les frais de dépôt ou les taux d'intérêt applicables sur les comptes épargne sont disponibles dans la fiche « Frais de dépôt et Taux d'intérêt » sur [bgl.lu/fr/documents-officiels/brochures-et-tarifs](http://bgl.lu/fr/documents-officiels/brochures-et-tarifs)

## OPÉRATIONS ET DATES VALEUR

Pour les comptes épargne, les dates valeur sont de :

- + 5 JO pour les versements sur compte en EUR,
- + 10 JO pour les versements sur compte en devises,
- 2 JO pour les prélèvements.

Pour les carnets d'épargne, les dates valeur sont de :

- + 15 JC pour les versements sur compte en EUR,
- 15 JC pour les prélèvements

Pour les comptes à terme, les dates valeur sont de :

- + 2 JO pour les versements sur compte en EUR,
- + 10 JO pour les versements sur compte en devises

## FRAIS AFFAIRES SPÉCIALES

Frais d'ouverture d'un dossier « Affaires spéciales »	70 EUR/dossier
Lettre de rappel	20 EUR/lettre
Frais de gestion	35 EUR/trimestre

- Ⓞ Le service des Affaires Spéciales prend en charge la gestion de la relation en cas de difficultés à honorer le remboursement d'un crédit.

## FRAIS DE SUCCESSION

Frais d'ouverture d'un dossier de succession	50 EUR/dossier
Frais annuels de traitement et de conservation - succession nationale <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>re</sup> année</li> <li>2<sup>e</sup> année</li> <li>Année supplémentaire</li> </ul>	50 EUR 75 EUR 100 EUR
Frais annuels de traitement et de conservation - succession internationale <sup>2)</sup>	0,50 % des actifs financiers (min. 200 EUR, max. 3.500 EUR)

1) Les comptes épargne Entreprises, Association conservent la gratuité d'un extrait de compte papier/mois

2) La succession internationale implique un ou plusieurs défunt(s) ayant eu sa/leur dernière résidence à l'étranger.



## FRAIS DIVERS

Gestion d'un compte sans mouvement à l'initiative du titulaire depuis 18 mois (voir p. 8)	117 EUR/semestre
Frais pour transfert de compte vers le service Conservation des dépôts	125 EUR maximum
Conservation des dépôts en espèces après résiliation de la relation	1 %/an sur le montant global des dépôts (min. 175,50 EUR/trimestre ou contre-valeur en devises)
Conservation des dépôts en titres après résiliation de la relation	2 %/an sur le montant global des dépôts (min. 351 EUR/trimestre ou contre-valeur en devises)
Courrier retenu par la banque/courrier retenu faute d'adresse valide	175 EUR/an
Arrêté de compte manuel	<b>30 EUR/arrêté <sup>1)</sup></b>
Gestion de compte pour les clients résidant en dehors de l'UE	40 EUR/trimestre

1) La banque se réserve le droit de facturer des frais en cas de demande d'intervention sur une date valeur ou un arrêté de compte.

# BON À SAVOIR

Ce document recense les tarifs relatifs aux principaux produits et services proposés par BGL BNP Paribas au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette liste n'est pas exhaustive et ne reprend pas les tarifs applicables aux produits et services non standards ou aux offres spéciales pour lesquels il est recommandé au client de consulter la plaquette commerciale relative sur bgl.lu et/ou auprès d'un conseiller BGL BNP Paribas. Les clients de la banque privée locale ou internationale ainsi que les clients entreprises disposent d'autres brochures tarifaires dédiées.

Si vous souhaitez procéder à une opération dont le tarif n'est pas repris dans ce document, nous vous remercions de prendre connaissance du tarif applicable en contactant votre conseiller ou notre Service Client préalablement à l'exécution de cette opération.

## REMARQUES ET INFORMATIONS

Les virements en devises ou en dehors de la zone euro peuvent être soumis aux frais suivants :

- **Une commission de change**, qui représente la commission de la banque en cas d'opération de change et s'élève à 0,1 % du montant du transfert en EUR ou contre-valeur en devises (min. 5 EUR, max. 150 EUR). Le taux de change utilisé par la banque pour réaliser l'opération de change inclut un *mark-up*. Ce *mark-up* peut varier en fonction des coûts, des ressources, du montant de la transaction et de la contrepartie.
- Des **frais de correspondant** lorsque vous effectuez un virement international. Vous disposez de 3 options pour ce type de virement :
  - **SHARE** : les frais de correspondant sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire.
  - **OUR** : les frais de correspondant sont payés par le donneur d'ordre.
  - **BEN** : les frais de correspondant sont déduits du montant transféré au bénéficiaire.

Le taux de change appliqué aux retraits et paiements en devises non EUR est calculé sur base du cours journalier de Visa ou Mastercard majoré d'une commission (appelée mark-up fee).

MARK-UP FEE APPLIQUÉ SUR LES OPÉRATIONS	MASTERCARD	VISA
Taux GBP	1 %	1,25 %
Taux USD	1 %	1,25 %
Taux CHF	0,85 %	0,40 %
Taux autres devises	1 %	1 %

## GLOSSAIRE

Dans le but d'assurer la comparabilité des services bancaires au niveau européen, les terminologies figurant dans le glossaire ci-dessous correspondent aux 10 services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement, tel que prévu dans la loi du 13 juin 2017 relative aux comptes de paiement et transposant la directive UE 2014/92/UE du 23 juillet 2014.

**Banque en ligne** : Le prestataire de compte met à disposition du client un accès au compte en ligne.

**Découvert - ligne de crédit OptiLine** : Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut emprunter de l'argent lorsqu'il n'y a plus d'argent sur le compte. Le contrat définit le montant maximum susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.

**Domiciliation** : Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s). Le montant concerné peut varier.

**Ordre permanent** : Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.

**Extrait de compte** : Le prestataire de compte met à disposition du client un extrait de compte. Cet extrait peut être mis à disposition en ligne ou envoyé par voie postale.

**Fourniture d'une carte de débit** : Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.

**Fourniture d'une carte de crédit** : Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire de compte et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté.

**Retrait d'espèces** : Le client retire des espèces de son compte. Le retrait d'espèces peut être effectué au guichet des agences endéans les heures d'ouverture de celles-ci ou à un distributeur automatique de billets à tout moment.

**Tenue de compte** : Le prestataire de compte gère le compte utilisé par le client. Ce service comprend le cas échéant les frais d'ouverture, les frais de tenue et les frais de gestion de compte.

**Virement** : Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte. Le virement peut être effectué sous format électronique (via le Web Banking, l'application Web Banking, un distributeur ou MultiLine) ou de manière manuelle (initié par une agence, par notre Service Client ou transféré à la banque sous format papier).

# DÉFINITIONS

**BIC** : Le BIC (Bank Identifier Code) est le code d'identification international d'une banque (également appelé code SWIFT) qui doit être indiqué sur les virements. Le code BIC de BGL BNP Paribas est BGLLLULL.

**BNP Paribas Global Network** : Réseau de distributeurs de billets du Groupe BNP Paribas permettant d'effectuer des retraits à l'étranger au même tarif que les transactions nationales. Banques concernées : BNP Paribas, BICIAB, BICICI, BICIG, BICIGUI, First Hawaiian Bank, BNL, BGL BNP Paribas, BICIM, BMCI, BNP Paribas Poland, BICIS, UBICI, TEB, UKRSIBBANK, Bank of the West. Plus d'informations sur [bgl.lu](http://bgl.lu).

**Un compte BGL BNP Paribas est considéré comme sans mouvement** si, au cours d'une période de 18 mois, aucune opération n'a été initiée par le client, aucune transaction n'a été enregistrée sur ce compte, aucune manifestation de la part du client n'a été recensée et celui-ci n'a effectué aucune opération sur un compte ouvert à son nom dans le même établissement.

**Droits de garde** : Les droits de garde sont soumis à la TVA, les clients résidents hors UE ne sont pas assujettis à la TVA. En cas de changement de résidence, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier afin de connaître votre situation. Les droits de garde sont prélevés au début de chaque trimestre pour celui à venir. Les valeurs déposées au cours d'un trimestre sont conservées gratuitement jusqu'à la fin de celui-ci. Les droits de garde décomptés restent acquis à la banque même si le dépôt est retiré avant la fin du trimestre. Un forfait de 13 EUR/trimestre (+TVA) s'applique pour les titres dont un cours de la valeur n'est pas possible. Les éventuelles taxes boursières ne sont pas incluses dans nos frais transactionnels. Si une transaction sur titres implique une opération de change, une commission de change sera appliquée (cf p. 16-17).

**Les frais de gestion comprennent :**

- la conservation et la surveillance des actifs (y compris l'encaissement des fruits, revenus, dividendes, coupons, rente et le cas échéant du capital),
- la définition et le suivi du profil d'investisseur conformément aux obligations réglementaires,
- l'accès au portefeuille via [directinvest.bgl.lu](http://directinvest.bgl.lu),
- l'accès à certaines informations financières, événements de marché et invitation à des conférences,
- l'accès aux compétences connexes au domaine de l'investissement telles que l'assurance-vie et la déduction fiscale,
- les frais d'envoi de courrier.

**Global Alliance** : Accord passé entre le Groupe BNP Paribas et plusieurs grandes banques mondiales, dont Deutsche Bank. Cet accord vous permet d'effectuer vos retraits par carte (débit et crédit) sur le réseau de distributeurs automatiques de la zone euro au même prix que vos transactions domestiques. Au sein des pays non-membres de la zone euro, une commission de change reste applicable lors d'un retrait en EUR ou en devise locale. Plus d'information sur [bgl.lu](http://bgl.lu).

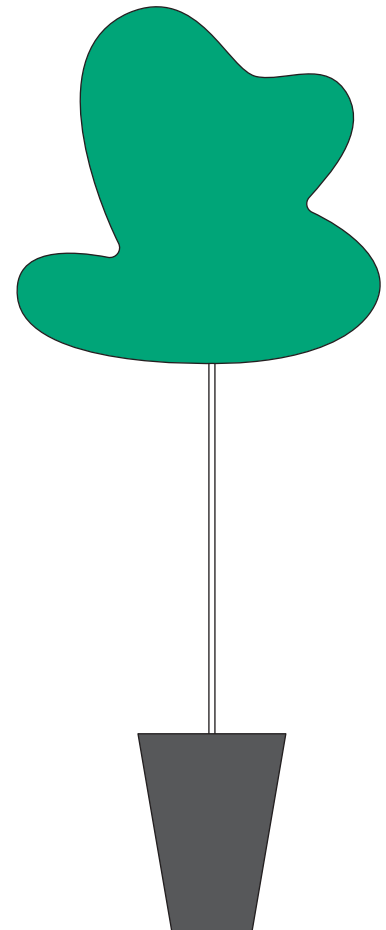
**IBAN** : L'IBAN (*International Bank Account Number*) est une norme d'identification des comptes garantissant l'identification de chaque compte bancaire de la clientèle. Il est composé du code pays où est localisé le compte (LU pour le Luxembourg), de la clé de contrôle et de l'identifiant national du compte.

**SWIFT** : Code d'identification unique pour les établissements financiers et non financiers.

**Virement non conforme à la lecture optique** : Virement papier qui ne peut pas être scanné et qui doit être saisi manuellement par le service virement (par exemple : instruction via fax).

**Virement SEPA** : Le paiement SEPA est un virement :

- en EUR,
- dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des 27 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suède), au Royaume-Uni, en Norvège, en Islande, en Suisse, à Monaco, à Saint-Marin, au Liechtenstein, en Andorre ou au Vatican,
- mentionnant un code IBAN (*International Bank Account Number*),
- avec frais partagés (sauf si vous choisissez les options BEN ou OUR cf. p. 8).





RETROUVEZ LES HORAIRES DE NOS AGENCES



[bgl.lu/fr/agences](https://bgl.lu/fr/agences)

CONTACTEZ-NOUS

(+352) 42 42-2000 [info@bgl.lu](mailto:info@bgl.lu) [bgl.lu](https://bgl.lu)

SUIVEZ-NOUS

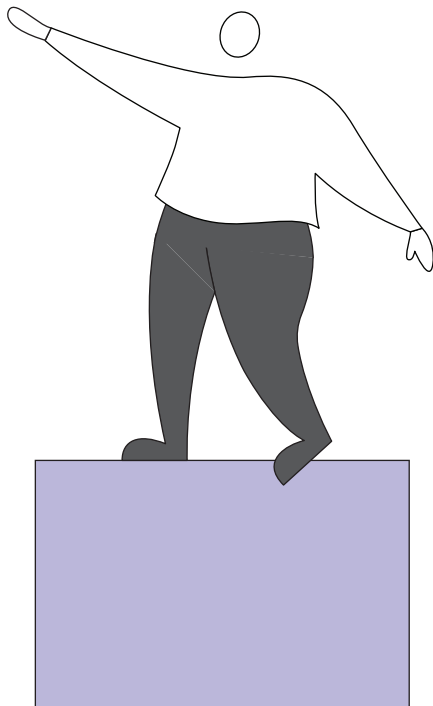
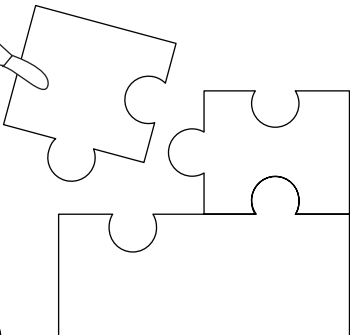
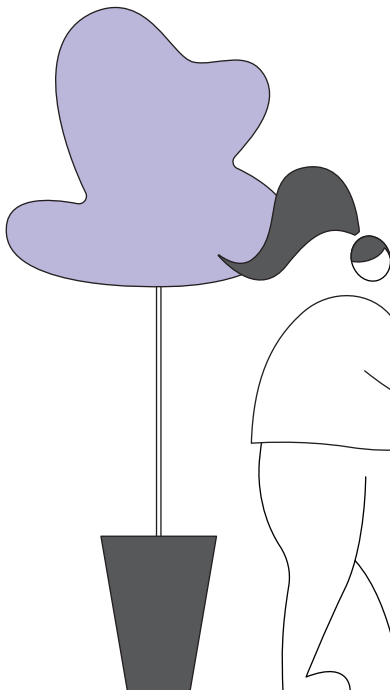
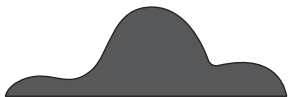
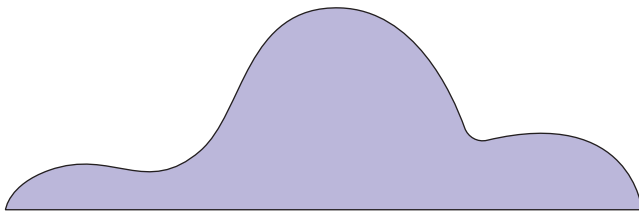
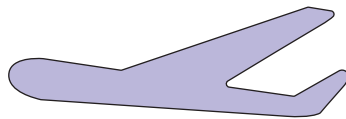
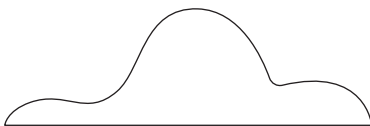


BGL BNP PARIBAS

50, avenue J.F. Kennedy  
L-2951 Luxembourg

RCS Luxembourg : B 6481

Communication Marketing Janvier 2024



**BGL  
BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change